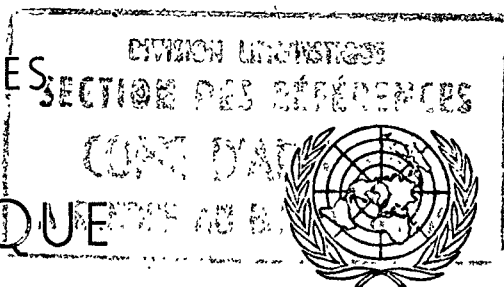


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/1368  
15 décembre 1979  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-sixième session  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

NECESSITE D'ENCOURAGER ET DE DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, Y COMPRIS : QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION; AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Rapport du Secrétaire général établi conformément au paragraphe 2 de la résolution 23 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1 - 2	1
<u>Chapitre</u>		
I. ACTIVITES ACTUELLES .....	3 - 27	2
A. Département de l'information .....	3 - 24	2
1. Services de la radio et des moyens visuels ...	3 - 6	2
a) Service des moyens visuels .....	3 - 4	2
b) Service de la radio .....	5 - 6	2
2. Division des relations extérieures .....	7 - 18	3
a) Service des centres d'information .....	7 - 8	3
b) Section des services d'appui .....	9 - 11	3
c) Section du programme de l'information et de l'éducation .....	12	4
d) Section des visites et Groupe des renseignements pour le public .....	13	4
e) Groupe des projets spéciaux .....	14 - 16	4
f) Section des organisations non gouvernementales .....	17 - 18	5

## TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
3. Division de la presse et des publications .....	19 - 23	5
4. Division de l'information économique et sociale	24	6
B. Division des droits de l'homme .....	25 - 27	7
II. PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ET ACTIVITES FUTURES .....	28 - 51	8
A. Département de l'information .....	28 - 45	8
1. Division de la radio et des moyens visuels .....	28	8
a) Service des moyens visuels .....	28	8
b) Service de la radio .....	29 - 30	8
2. Division des relations extérieures .....	31 - 40	8
a) Service des centres d'information .....	31 - 32	8
b) Section d'appui à l'information .....	33	9
c) Section du programme d'éducation en matière d'information .....	34	9
d) Section des visites et Groupe de rensei- gnements pour le public .....	35 - 36	9
e) Groupe des projets spéciaux .....	37	9
f) Section des organisations non gouvernementales .....	38 - 40	9
3. Division de la presse et des publications .....	41 - 44	10
4. Division de l'information économique et sociale	45	10
B. Division des droits de l'homme .....	46 - 51	10

## INTRODUCTION

1. Aux termes de la résolution 23 (XXXV) qu'elle a adoptée le 14 mars 1979, la Commission des droits de l'homme, persuadée qu'une opinion publique mondiale favorable contribue à promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme et ayant à l'esprit ses travaux sur la question de la nécessité d'encourager et de développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, a invité instamment tous les gouvernements à envisager des mesures pour donner de la publicité aux activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, en particulier aux travaux de la Commission des droits de l'homme. En outre, la Commission a prié le Secrétaire général de prendre toutes mesures appropriées pour développer encore les activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme et, avec cet objectif en vue, de présenter à la Commission des droits de l'homme, à sa trente-sixième session, un rapport contenant un résumé des activités actuelles d'information dans le domaine des droits de l'homme, avec des propositions concernant leur développement ultérieur. Dans la résolution 34/45 sur les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme qu'elle a adoptée le 23 novembre 1979, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, en établissant le rapport mentionné dans la résolution 23 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme relative au développement des activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme, d'avoir présente à l'esprit la question de l'amélioration de la publicité concernant les travaux du Comité des droits de l'homme.

2. En réponse à la demande de la Commission, le Secrétaire général a organisé des consultations intersecrétariats ainsi que des consultations officieuses avec les représentants des organisations non gouvernementales et des media. Sur la demande de la Commission et compte tenu de ces consultations, le Secrétaire général présente le rapport suivant à la Commission des droits de l'homme.

## I. ACTIVITES ACTUELLES

### A. Département de l'information

#### 1. Services de la radio et des moyens visuels

##### a) Service des moyens visuels

3. Le Service des moyens visuels produit du matériel vidéo, des films et des photographies sur les activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Ces productions portent généralement sur les faits saillants qui ont marqué les réunions de la Commission des droits de l'homme et sur les débats connexes qui ont eu lieu dans d'autres organes, en particulier l'Assemblée générale, concernant des problèmes intéressant les droits de l'homme, tels que la discrimination raciale, l'apartheid, les droits de l'enfant, les droits de la femme et les droits inaliénables du peuple palestinien. Elles sont à la disposition des agences de presse et d'information, et le matériel d'archives est conservé dans la cinématèque.

4. Les problèmes des droits de l'homme font aussi régulièrement l'objet de longs métrages, de séries "vignettes" et de messages d'une minute pour la télévision produits pour des occasions spéciales, afin de commémorer des journées ou des événements importants. Deux films sont sortis récemment : Générations of résistance (La lutte des Noirs pour leur libération en Afrique du Sud) et The Palestinian People Do Have Rights. Des films sont actuellement en cours de production concernant la situation des réfugiés en Asie du Sud-Est, la condition de la femme et l'étude comparée de la prévention de la criminalité dans les pays en développement et les pays développés. On examine la possibilité de coproduire un film sur la campagne de lutte des femmes contre la loi sur les laissez-passer en Afrique australe.

##### b) Service de la radio

5. Le Service de la radio suit régulièrement les activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le matériel qu'il produit comprend des enregistrements quotidiens et hebdomadaires à l'intention des correspondants, dont le texte est établi par le secrétariat de rédaction pour la radio, ainsi que des résumés quotidiens et hebdomadaires des nouvelles et des programmes d'information en 16 langues. Ce matériel porte notamment sur les travaux de la Commission des droits de l'homme et sur les débats connexes qui ont lieu au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, ainsi que sur les activités des Nations Unies concernant différents aspects des droits de l'homme, tels que la discrimination raciale, l'apartheid, les droits de l'enfant, les droits de la femme et les droits inaliénables du peuple palestinien.

6. Le Service de la radio consacre aussi régulièrement d'autres productions aux problèmes des droits de l'homme. Un programme spécial d'un quart d'heure sur la Journée des droits de l'homme est produit tous les ans dans un certain nombre de langues et diffusé le jour de cet événement ou à une date voisine. Au cours de l'année écoulée, cinq des émissions de la série Perspective, programme analytique hebdomadaire en anglais, ont été consacrées aux activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Des programmes régionaux de radiodiffusion ont aussi été établis pour l'Afrique (UN-Africa, l'Afrique à l'ONU), l'Asie (Asian Spotlight), le Moyen-Orient (Afak Alamiah), l'Amérique latine (Zona Internacional Puntos Cardinales, Perspectiva Internacional) et les Caraïbes (Caribbean Echo). Le Service de la radio participe en outre à un certain nombre

de productions spéciales sur des thèmes concernant les droits de l'homme. En 1979, une série de six programmes spéciaux a été produite en plusieurs langues à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant. Au cours du second semestre de 1979, le Service a entrepris une série de programmes hebdomadaires sur les femmes. Durant toute l'année, des programmes quotidiens d'un quart d'heure consacrés à la lutte contre l'apartheid ont été produits en 6 langues et mis à la disposition des organismes de radiodiffusion qui émettent vers l'Afrique australe.

## 2. Division des relations extérieures

### a) Service des centres d'information

7. La question des droits de l'homme est l'un des principaux thèmes des programmes de travail des 60 centres et bureaux d'information des Nations Unies qui desservent près de 140 Etats Membres. Au Siège, le Service des centres d'information entretient des contacts fréquents avec les centres d'information, auxquels il fournit des directives pratiques, des instructions et du matériel technique se rapportant aux activités nouvelles et courantes dans le domaine des droits de l'homme. Les centres d'information ont pour mission de diffuser, exposer et exploiter tout le matériel dont ils disposent, de faire connaître la portée des manifestations et activités spéciales que l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires demandent d'organiser concernant les droits de l'homme, agissant plus spécialement pour cela en coopération avec les gouvernements, les établissements d'enseignement, les organisations non gouvernementales et les médias. Les centres d'information doivent aussi présenter des rapports détaillés, accompagnés de coupures de presse et de matériel produit localement, sur toute la gamme de leurs activités et sur les résultats obtenus. Ces rapports sont évalués et résumés par le Service des centres d'information, puis distribués aux bureaux organiques.

8. En 1979, le Service des centres d'information a aussi envoyé aux centres d'information des circulaires d'instructions, des notes d'information et des rappels sur les différentes commémorations prévues dans le cadre des travaux et activités consacrées aux droits de l'homme : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux de l'Afrique australe qui luttent pour leur liberté, leur indépendance et l'égalité de leurs droits, Décennie des Nations Unies pour la femme, Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, Semaine de solidarité avec le peuple namibien, Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, Journée des Nations Unies organisée pour focaliser l'intérêt sur l'Année internationale de l'enfant, Journée de solidarité (entre le 20 novembre et le 10 décembre) avec les enfants opprimés sous le régime d'apartheid et Journée des droits de l'homme. Pour chacune de ces commémorations, les centres d'information ont reçu de la documentation générale et des documents spéciaux pour l'occasion. Ils ont tous été invités en retour à établir des rapports spéciaux.

### b) Section des services d'appui

9. Les centres d'information et de nombreux autres bureaux extérieurs des Nations Unies reçoivent régulièrement, par la valise, par la poste ou par télégramme, de la documentation et des informations concernant les droits de l'homme, dont ils sont appelés à assurer la diffusion. Cette documentation est le plus souvent rédigée en anglais, mais elle comprend aussi des publications, des documents et des déclarations dans d'autres langues officielles.

10. Pour la plus grande partie, les informations que la Section des services d'appui envoie aux bureaux extérieurs des Nations Unies pour diffusion portent sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur les activités des principaux organismes qui s'occupent directement de questions liées aux droits de l'homme, tels que l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme. Elles comprennent aussi des messages et des déclarations des présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que du Secrétaire général.

11. Les questions relatives aux droits de l'homme, telles que la lutte contre le racisme et l'apartheid ainsi que la violation des droits de l'homme par les régimes racistes sont aussi traitées dans la documentation envoyée pour diffusion dans les pays desservis par les centres d'information.

c) Section du programme de l'information et de l'éducation

12. En 1978, la Section a organisé à Genève et à Paris des séminaires consacrés aux droits de l'homme et notamment à la question des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés. Les participants étaient des fonctionnaires responsables de la politique générale et des programmes d'enseignement dans les ministères de l'éducation de 13 Etats membres d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Amérique du Nord. Un prospectus sur l'Année internationale de l'enfant a été imprimé à l'intention des étudiants et distribué à 140 000 exemplaires en anglais, en espagnol et en français. Un prospectus sur la décolonisation et un prospectus sur l'apartheid, qui seront tous les deux distribués aux étudiants à 140 000 exemplaires en anglais, en espagnol et en français, sont en préparation et seront publiés à la fin de 1979. Environ 5000 séries de diapositives en couleur (à raison de 20 par série) accompagnées de manuels du maître sur la décolonisation sont en préparation et seront distribuées en 1979 et en 1980.

d) Section des visites et Groupe des renseignements pour le public

13. En ce qui concerne les activités orientées vers le public, l'information en matière de droits de l'homme est un des domaines auquel la Section des visites et le Groupe des renseignements pour le public continuent à accorder la priorité. La Section des visites informe le public sur les travaux de la Commission des droits de l'homme et sur nombre d'autres questions connexes, à l'occasion des visites guidées, des exposés spéciaux et des projections de films qu'elle organise pour faire mieux comprendre et mieux connaître les activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Une explication concise sur la question est donnée aux visiteurs au cours des visites-conférences d'une heure organisées au Siège. En 1978, le Siège a eu 613 000 visiteurs. Le cas échéant les exposés qui ont lieu au Siège ou hors du Siège sont accompagnés par la projection de films illustrant la question traitée. Le Groupe des renseignements pour le public répond longuement aux questions posées par le public au sujet des droits de l'homme. En réponse aux demandes des éducateurs, des chercheurs, des étudiants et du public en général, le Groupe fournit des informations, par exemple sous la forme de communiqués de presse publiés par le Département de l'information, ainsi que de documents sur divers aspects des droits de l'homme comme la discrimination raciale, l'apartheid, sur les travaux de la Commission des droits de l'homme, de l'Assemblée générale et des autres organes compétents.

e) Groupe des projets spéciaux

14. La brochure intitulée "L'ONU aujourd'hui : suggestions à l'intention des orateurs", en anglais, espagnol et français, publiée chaque année par ce Groupe, contient un chapitre consacré spécialement aux droits de l'homme. Elle est largement utilisée par les orateurs aux diverses journées internationales, servant aussi de document de référence aux organisations nationales et internationales et aux écoles et universités du monde entier.

15. Le Programme de stages pour étudiants s'est révélé un instrument efficace pour fournir aux jeunes des renseignements sur les Nations Unies. Dans le cadre des programmes de 1978 et 1979, des exposés spéciaux ont été consacrés à la question des droits de l'homme.

16. Le Groupe des projets spéciaux assure aussi la coordination au niveau mondial des activités relatives à l'observation de la Journée des droits de l'homme. Des suggestions sur les moyens d'attirer l'attention du public sur cette journée, ainsi que des documents s'y rapportant, sont envoyés aux centres et bureaux d'information. Les rapports reçus des centres d'information sur le déroulement de ces activités sont analysés, et un rapport sommaire est établi et distribué à tous les centres d'information et aux autres services organiques de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

#### f) Section des organisations non gouvernementales

17. La Section des organisations non gouvernementales a toujours considéré que, dans le cadre des programmes et objectifs des Nations Unies, les droits de l'homme sous tous leurs aspects étaient l'un des trois thèmes les plus importants, les deux autres étant le développement et le désarmement sur lesquels il fallait mettre l'accent. Cette Section consacre environ le tiers de ses 48 réunions d'information hebdomadaires aux divers problèmes relevant des droits de l'homme : droits de la femme, lutte contre l'apartheid, décolonisation, etc. Ces réunions d'information ont lieu de septembre à mai inclusivement; de hauts fonctionnaires du Secrétariat, des présidents de comités, ou des représentants particulièrement au courant de la question traitée y font des exposés dont chacun fait l'objet d'un résumé qui est distribué aux 326 organisations non gouvernementales en contact avec la Section de New York, et à tous les centres d'information.

18. Les droits de l'homme étaient également l'un des thèmes au programme de la Conférence régionale européenne des organisations non gouvernementales qui s'est tenue à Genève en octobre 1979 et à laquelle ont assisté plus de 400 représentants d'organisations nationales et internationales. La Section prépare à l'heure actuelle une brochure intitulée "Women Helping Women" consacrée à l'action menée par les organisations non gouvernementales pour promouvoir les droits des femmes dans les pays développés ainsi que dans les pays en développement.

#### 3. Division de la presse et des publications

19. Des communiqués de presse sont publiés; qui rendent compte en détail des travaux de la Commission des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires, ainsi que les débats dont les rapports de ces instances font l'objet. Les résolutions adoptées et les documents correspondants sont mis à la disposition des media. Lors des réunions d'information organisées par le Département de l'information à l'intention des journalistes, l'attention est aussi appelée sur les rapports et autres travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, et selon les besoins il est organisé des conférences de presse.

20. Sur demande, des membres du Département de l'information sont attachés aux missions concernant les droits de l'homme pour en faire des comptes rendus qui sont télégraphiés régulièrement à New York et à Genève pour l'information des media. En accompagnant ces missions, ils organisent aussi des conférences de presse sur le terrain, assurent la liaison avec les correspondants de la presse locale et s'efforcent de stimuler l'intérêt de la population pour les activités de l'organe pour lequel ils travaillent.

21. Il est rendu compte régulièrement des activités relatives aux droits de l'homme - c'est-à-dire des travaux de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, et de ceux des organes spéciaux ou des groupes d'experts - dans la Chronique de l'ONU et dans l'Annuaire des Nations Unies. Les questions de droits de l'homme ont fait également l'objet d'articles dans plusieurs numéros du magazine trimestriel Objectif : Justice. En particulier, le numéro de printemps de 1978 contenait un article sur la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et sur le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Le numéro de l'automne 1978 reproduisait les décisions prises à la Conférence mondiale. La neuvième édition de l'ONU pour tous, publiée en décembre 1979, rend compte de façon détaillée des activités de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme.

22. Dans le cadre du programme de publications de 1978-1979 un grand nombre de documents concernant les droits de l'homme ont été publiés. Un nouveau tirage de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été fait en 17 langues (anglais, espagnol, français, bengali, espéranto, finnois, gujarati, gourmoukhi, japonais, canara, marathe, népalis, norvégien, oriya, télougou, turc, ourdou); la Charte internationale des droits de l'homme a été réimprimée en français et les Pactes ont été réimprimés en anglais et en espagnol (la version française n'était pas encore épuisée). Citons parmi les autres documents réimprimés, la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (version anglaise); Le crime de génocide (version anglaise), la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (version française) et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (version anglaise).

23. Les nouveaux titres suivants ont été publiés : XXXème Anniversaire, les Nations Unies et les droits de l'homme (paru en anglais, espagnol, français et russe); Déclaration des droits de l'enfant (paru en anglais, espagnol, français, russe, arabe, bengali, néerlandais, allemand, gourmoukhi, hindi, italien, japonais, malayalam, marathe, portugais, tamoul et télougou); Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (paru en anglais, espagnol, français, arabe et russe); Vers un monde sans racisme (paru en anglais, espagnol, français et russe); La Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (réimprimé en anglais à partir de la Chronique); Déclaration et Programme d'action pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (paru en anglais, espagnol et français); L'Année internationale pour la lutte contre l'apartheid (texte de la résolution de l'Assemblée générale en anglais, espagnol et français); Message du Secrétaire général adjoint pour le dépliant sur la lutte contre l'apartheid publié à l'intention des étudiants (paru en anglais, espagnol et français); Déclaration internationale contre l'apartheid dans les sports (réimprimée en anglais et en français à partir de la Chronique). Une nouvelle brochure, intitulée 50 questions et réponses sur les droits de l'homme est maintenant prête et doit être publiée en janvier 1980.

#### 4. Division de l'information économique et sociale

24. Dans ses communiqués de presse et ses articles, la Section de la presse et de la production de la Division de l'information économique et sociale traite des divers aspects des droits de l'homme, notamment des aspects économiques et sociaux de l'apartheid, de l'Année internationale de l'enfant et des droits de la femme. Une brochure intitulée Women and Science est sortie dernièrement en anglais. Les versions en espagnol et en français seront disponibles prochainement.



B. Division des droits de l'homme\*

25. Les activités d'information pour le programme relatif aux droits de l'homme relèvent du Département de l'information. La Division des droits de l'homme ne dispose pas de service d'information. La coopération et la coordination entre le Département de l'information et la Division des droits de l'homme sont assurées par les équipes spéciales communes qui fonctionnent au Siège et à l'Office des Nations Unies à Genève.

26. En dehors de sa collaboration avec le Département de l'information, la Division des droits de l'homme participe aux activités d'information de quatre façons principales :

a) Par des publications telles que le Bulletin des droits de l'homme (trimestriel) et l'Annuaire des droits de l'homme (publication annuelle à partir de 1979);

b) Par son programme de services consultatifs, dans le cadre duquel elle organise chaque année des séminaires et/ou des stages de formation dans le domaine des droits de l'homme;

c) Par la diffusion de matériel d'information préparé par le Département de l'information;

d) Par des réunions d'informations à l'intention de la presse et des représentants d'institutions spécialisées et d'organisations non gouvernementales et par les causeries que font des membres de la Division dans les institutions universitaires et autres.

27. La Division exerce ses activités dans ces quatre catégories ci-dessus dans les limites des ressources existantes.

---

\* Cette partie du rapport est extraite du rapport du Secrétaire général consacré aux politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, présenté à l'Assemblée générale pour sa trente-quatrième session (A/34/574, paragraphes 107 à 110).

II. PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ET  
ACTIVITES FUTURES

A. Département de l'information

1. Division de la radio et des moyens visuels

a) Service des moyens visuels

28. Le Service des moyens visuels continuera à rendre compte des réunions et des événements dans les mêmes conditions qu'à l'heure actuelle. S'il est appelé à couvrir d'autres conférences ou manifestations spéciales, il lui faudra des crédits extra-budgétaires. La possibilité de réaliser à l'intention des écoles et des établissements d'enseignement un film qui présenterait, par le recours aux techniques d'animation et à la stylisation, les aspects fondamentaux des droits de l'homme, sera examinée plus à fond, ainsi que la possibilité de produire une affiche illustrée sur les droits de l'homme. La production de ce film et cette affiche en plusieurs langues exigera peut-être l'allocation de crédits extra-budgétaires.

b) Service de la radio

29. La place que le Service de la radio peut réserver aux droits de l'homme dans ses informations dépend de l'importance donnée aux informations relatives aux activités des Nations Unies en général. Si cette importance augmente (du fait, par exemple, de la diffusion de programmes d'information nouveaux ou de l'introduction de programmes dans des langues nouvelles) la place consacrée aux droits de l'homme augmente en proportion.

30. Le Service de la radio propose de produire tous les ans une série de 6 programmes d'un quart d'heure sur un thème concernant les droits de l'homme. Au départ, ces programmes pourraient être réalisés en anglais, en français, en espagnol et en arabe et distribués aux organismes de radiodiffusion qui émettent dans ces langues. Le coût de ce projet (recherche, rassemblement du matériel, rédaction, production, distribution) est estimé à 5 000 dollars par série et par langue.

2. Division des relations extérieures

a) Service des centres d'information

31. Les activités d'information de ce Service et l'analyse des documents qu'il reçoit en retour devraient se poursuivre, au même rythme, à condition que les centres d'information puissent disposer à la fois de matériel d'information de fond et de ressources financières pour la production et la distribution de matériel en langue locale. A cet égard, les centres d'information seront encouragés à étudier, dans les cas où les conditions le permettront, la possibilité d'entreprendre des co-productions non seulement avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, mais aussi avec le PNUD, le FISE et d'autres organes et organismes du système des Nations Unies.

32. Le Service s'efforcera de développer la production de documentation de fond, et notamment de communiqués de base pour la présentation des journées et des événements spéciaux consacrés aux droits de l'homme, qui sont très demandés et régulièrement utilisés par les centres d'information. Ce genre de matériel aide beaucoup les centres d'information à organiser la publicité et leur permet de couvrir l'événement au maximum et de lui donner le plus grand retentissement possible grâce aux moyens d'information.

b) Section d'appui à l'information

33. Pour faciliter les activités des centres d'information dans le domaine des droits de l'homme, la section d'appui à l'information contribuera à assurer une plus large diffusion à tout le matériel d'information des Nations Unies. En coopération avec d'autres divisions organiques, et notamment la Division des droits de l'homme, elle fournira aux centres d'information des topos ou communiqués de base et d'autres types de matériel présentant les informations à diffuser.

c) Section du programme d'éducation en matière d'information

34. Au séminaire qui a eu lieu à Mexico du 22 novembre au 12 décembre 1979, dans le cadre du Programme triangulaire de bourses de perfectionnement, la question des droits de l'homme a été examinée à fond par les spécialistes des programmes scolaires des ministères de l'éducation de 14 pays latino-américains et de l'Espagne. Les idées qui se sont dégagées à cette occasion seront mises en pratique à l'avenir.

d) Section des visites et Groupe de renseignements pour le public

35. Dans le cadre de leurs activités, la Section des visites et le Groupe des renseignements pour le public continueront à donner une large place aux informations sur les questions relatives aux droits de l'homme. Le Groupe des renseignements pour le public continuera de transmettre à la Division des droits de l'homme toutes les plaintes individuelles qu'elle reçoit dans ce domaine.

36. La publication régulière d'une circulaire d'information sur l'évolution récente dans le domaine des droits de l'homme serait extrêmement utile pour le Groupe, de même que la production d'affiches et de pochettes de documentation sur les droits de l'homme à l'intention des enfants.

e) Groupe des projets spéciaux

37. On examinera la possibilité de publier dans d'autres langues et en un plus grand nombre d'exemplaires le document intitulé l'ONU aujourd'hui : suggestions à l'intention des orateurs, qui paraît actuellement en anglais, en français et en espagnol. Dans le cadre du programme de stages pour étudiants, un examen approfondi des différents aspects des problèmes des droits de l'homme sera repris chaque année.

f) Section des organisations non gouvernementales

38. Cette Section envisage d'examiner, avec le sous-comité des droits de l'homme de son Comité exécutif des ONG, une proposition concernant l'organisation d'une réunion spéciale sur la solidarité avec le peuple namibien dans le cadre des manifestations qui marqueront la Journée de la Namibie au Siège.

39. Les droits de l'homme et, plus précisément, les droits des peuples de l'Afrique australe, constitueront le thème principal de la conférence des ONG prévue en Afrique, pour laquelle on a provisoirement fixé comme date septembre 1980.

40. Les centres d'information seront encouragés à organiser des réunions spéciales d'information sur la question des droits de l'homme à l'intention des organisations non gouvernementales. A cet égard, on examinera la possibilité de produire pour les ONG du matériel d'information spécial sur les droits de l'homme. Ce matériel, destiné au public, contiendra des illustrations attrayantes et sera publié en autant d'exemplaires et de langues que possible.

3. Division de la presse et des publications

41. Les communiqués de presse continueront à traiter des activités de la Commission des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires et, dans certains cas, ils leur feront une plus grande place, comme suite à la décision prise par le Conseil économique et social en 1979 d'interrompre pendant deux ans l'établissement des comptes rendus analytiques pour 15 de ses organes subsidiaires. Du fait de cette décision, les communiqués de presse sont devenus la principale source où media et délégations peuvent obtenir des informations au jour le jour sur les réunions de ces organes.

42. Des articles de fond sur les droits de l'homme continueront de paraître dans des publications telles que l'Annuaire des Nations Unies, ABC des Nations Unies, l'ONU pour tous, ainsi que dans d'autres ouvrages de référence et dans les deux revues intitulées, la Chronique de l'ONU et Objectif : justice. Les instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration, les Pactes et d'autres seront réimprimés, selon les besoins, sous forme de tirés à part.

43. Il est prévu de donner dans la Chronique une plus grande importance à la section "Articles". Il est aussi envisagé de publier, sur la Décennie de la lutte contre la discrimination raciale, une nouvelle série d'articles signés qui seront ultérieurement regroupés dans une brochure. Des dispositions sont également prises pour donner une plus large diffusion aux articles de fond. En coopération avec la Division des droits de l'homme, une circulaire d'information sur les faits récents dans le domaine des droits de l'homme sera régulièrement publiée.

44. De nouvelles publications sur les droits de l'homme seront prévues dans les programmes du Département selon les besoins et dans la mesure où les ressources budgétaires le permettront. Il ne faut pas oublier qu'un nombre important de projets prioritaires sont inscrits au budget des publications et que toutes les propositions sont obligatoirement examinées dans le cadre du programme de travail global.

4. Division de l'information économique et sociale

45. Dans les articles de fond, une place de plus en plus grande sera accordée aux aspects économiques et sociaux des droits de l'homme. La Division de l'information économique et sociale souhaiterait que la Commission des droits de l'homme lui indique les thèmes sur lesquels il conviendrait d'insister.

B. Division des droits de l'homme

46. Les équipes spéciales chargées des droits de l'homme tant au Siège qu'à l'Office des Nations Unies à Genève continueront de suivre de très près les besoins en ce qui concerne les activités d'information dans ce domaine afin de les renforcer et de les intensifier. La Division de l'information et la Division des droits de l'homme ont récemment nommé à l'Office des Nations Unies à Genève, des responsables chargés à l'avenir des relations avec le public, la presse et les organisations non gouvernementales ainsi que des projets relatifs à l'information dans le domaine des droits de l'homme.

47. Dans les limites du personnel et des ressources disponibles, tout sera fait pour élargir le réseau de diffusion du Bulletin des droits de l'homme et assurer sa publication sans retard tous les trimestres.

48. A partir de 1979, l'Annuaire des droits de l'homme sera publié tous les ans, selon les directives fixées, quant à son contenu et à sa présentation, par le Conseil économique et social dans sa résolution 1979/37.

49. La Division, en collaboration avec le Département de l'information, produira des pochettes de documentation sur les droits de l'homme à l'intention des enfants, des jeunes et des adultes, en tenant compte de la possibilité d'utiliser ces pochettes comme moyens auxiliaires d'enseignement. L'idée de produire à l'avenir des pochettes sur différents thèmes concernant les droits de l'homme sera aussi examinée en collaboration avec le Département de l'information.

50. Pour sensibiliser davantage le public aux problèmes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Division collaborera avec le Département de l'information pour mettre l'accent sur des thèmes ou des sujets déterminés dans le cadre des activités d'information des Nations Unies. A cet égard, la Commission des droits de l'homme voudra peut-être indiquer des thèmes ou sujets sur lesquels il conviendrait d'insister.

51. La Division poursuivra les activités décrites plus haut aux paragraphes 25 et 26.